

principal responsable, et clarifier et condamner les fins politiques auxquelles on utilise cette émigration, alors Cuba participera volontiers au débat.

51. Les sommes considérables dépensées par le Gouvernement américain pour accueillir les émigrés méritent également réflexion. Même s'il est exagéré de penser que les Etats-Unis espèrent bénéficier d'une coopération économique pour supporter ces dépenses, on constate qu'ils semblent y voir une nouvelle formule d'aide aux pays en développement. Comment admettre une telle argumentation quand on connaît l'intransigeance des Etats-Unis dans toutes les négociations économiques internationales. Il est clair que les Etats-Unis essaient encore une fois d'utiliser la situation à leur profit, en provoquant l'inquiétude de la communauté internationale et, notamment, des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui, à la sixième Conférence tenue à la Havane en 1979, avaient déploré cette exploitation, à des fins politiques, du droit de la personne à quitter son propre pays. Le Gouvernement américain continue à soutenir, grâce à une propagande contrôlée par les sociétés transnationales de l'information, que les émigrants cubains sont des réfugiés tout en assurant qu'ils n'en sont pas ! Il cherche ainsi à jeter un doute sur les critères fixés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, puisque le Haut Commissaire lui-même a laissé entendre clairement que les émigrés cubains ne sont pas des réfugiés.

52. Se référant aux questions posées par la délégation américaine, M. Solá Vila convient absolument que Cuba doit respecter la loi des autres pays. Mais les Etats-Unis eux-mêmes ne respectent pas la loi cubaine. Les personnes qui s'embarquent à Cuba accomplissent les formalités légales d'émigration; une fois transportées en Floride par des bateaux américains, on peut supposer qu'elles sont soumises à la législation américaine. Par ailleurs, Cuba nie qu'il exporte aux Etats-Unis des criminels et des délinquants de droit commun. Ce sont les Etats-Unis eux-mêmes qui ont

fait entrer dans leur territoire les criminels du gouvernement de Batista. Pourquoi donc se préoccupent-ils aujourd'hui de la présence de quelques délinquants parmi les émigrants cubains ? Depuis 1959, 296 embarcations et 40 avions ont été arraisonnés et dirigés de force sur les Etats-Unis, souvent avec perte de vies humaines. Pourquoi le Gouvernement américain ne considère-t-il pas les responsables de ces actes comme des criminels ? Nul n'ignore qu'il y a aux Etats-Unis des centaines de délinquants et de criminels d'origine cubaine, mais la plupart d'entre eux sont considérés comme des héros et bénéficient des largesses de la CIA. Le représentant des Etats-Unis fait enfin des suppositions sans fondement quant au retour des citoyens cubains. Cuba n'interdit pas le retour volontaire des émigrés, s'ils remplissent les conditions légales d'immigration.

53. Le Gouvernement cubain a fait savoir qu'il est disposé à discuter l'ensemble de ces problèmes et de ses relations avec les Etats-Unis, mais pas des questions isolées qui n'intéressent que les Etats-Unis. Ces discussions devront obligatoirement porter sur le blocus imposé à Cuba depuis 20 ans, sur la base navale de Guantánamo et sur les survols du territoire cubain par des avions espions. Il s'agit de problèmes bilatéraux que le Gouvernement américain voudrait internationaliser dans sa campagne contre la révolution cubaine. Le Gouvernement cubain s'oppose énergiquement à cette manœuvre et réaffirme la décision du peuple cubain de continuer à se déterminer en toute liberté.

54. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il se proposait de répondre aux accusations lancées par le représentant cubain mais, maintenant qu'il les a toutes entendues, il estime qu'elles ne méritent pas de réponse. Selon une citation qui lui revient à l'esprit, ce représentant "fait trop de protestations, ce me semble".

La séance est levée à 17 h 50.

31^e séance

Mercredi 9 juillet 1980, à 11 heures.

Président : M. Andreas V. MAVRÖMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.31

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)

1. M. CORRÊA da COSTA (Brésil) dit que les négociations économiques internationales ont atteint un seuil critique. Bien que le bilan de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement ait été relativement satisfaisant, la délégation brésilienne a été vivement déçue par l'échec total de la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

2. M. Corrêa da Costa est convaincu que le premier devoir du Conseil économique et social est d'examiner les relations Nord-Sud. La crise économique internationale a provoqué, dans les pays développés, une réaction de repli totalement disproportionnée par rapport aux exigences de la situation, si bien que le prétendu dialogue Nord-Sud n'a pas encore donné de résultats satisfaisants. Les préparatifs de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, pierre de touche de ce dialogue, montrent que la communauté internationale voit toujours ses efforts contrecarrés par l'inexplicable tiédeur que manifestent les pays développés.

3. Le Brésil n'a jamais considéré l'instauration d'un nouvel ordre économique international ni comme un processus révolutionnaire destructeur, ni comme le seul fruit de la générosité des pays développés. Il est compréhensible que les pays développés résistent aux transformations profondes d'un système économique et financier international qui favorise leurs intérêts; mais, outre qu'ils ne se sont vu confier aucun rôle efficace dans la mise en place de ces structures, les pays en développement n'ont même pas réussi, à ce jour, à peser sur des décisions qui sont d'une importance vitale pour eux.

4. Les pays développés eux-mêmes ont reconnu le rôle crucial que les pays en développement ont joué depuis 1973 en ne fermant pas à leurs exportations leurs marchés en expansion. Mais les temps sont en train de changer. Bien que le choix du principe soit toujours le même, la perception des conséquences évolue de plus en plus dans les pays en développement. Des renseignements dont on dispose il ressort que les pays développés du Nord connaîtront en moyenne, au cours de la présente décennie, un taux de croissance économique annuel d'environ 3 p. 100. Les pays en développement, eux, devront trouver le moyen d'atteindre des taux de croissance annuels de 6 à 7 p. 100. Alors que les pays développés, qui ont déjà atteint des niveaux de vie confortable, peuvent vivre avec de faibles taux de croissance, les pays du Sud doivent se développer ou périr. Les rapports étroits qui existent entre les économies du Sud et du Nord imposent aux pays en développement d'exiger la création de conditions internationales propres à leur permettre de réaliser, au moins partiellement, leurs objectifs de développement. En fait, le sentiment prévaut de plus en plus, même au Nord, que les transformations de structure s'imposent dans l'intérêt de tous.

5. Depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement et du Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations, les pays en développement en sont venus de plus en plus à ne compter que sur eux-mêmes. Cette évolution, néanmoins, ne signifie pas que les pays développés soient dégagés de l'obligation de promouvoir la coopération économique internationale pour le développement ou que la coopération Sud-Sud puisse remplacer une authentique coopération Nord-Sud. La restructuration de l'ordre économique international sera l'aboutissement d'un long processus de négociation entre le Nord et le Sud qui profitera, parallèlement, des fruits éventuels du dialogue Sud-Sud. Les efforts déployés dans le domaine de la coopération économique et technique entre pays en développement ne dépendent donc aucunement de l'évolution du dialogue Nord-Sud. Les pays en développement doivent s'employer à engager, de leur propre initiative, une action efficace qui se passe de la bénédiction des pays développés. Il leur faut s'entraider et œuvrer en vue d'atteindre un objectif commun et non pas uniquement pour s'opposer au Nord.

6. La coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud doivent se compléter l'une l'autre. Le renforcement des économies et de l'autonomie des pays du Sud profiterait à tous. Sans doute est-il naturel que les

groupes d'intérêts en place considèrent cette tendance comme une menace, mais ce serait manquer de discernement que de ne pas voir les avantages que le monde entier retirerait d'un renforcement de la coopération Sud-Sud. Une telle coopération doit s'organiser dans un esprit pratique et se traduire par des avantages concrets.

7. Il est universellement reconnu que les années 70 ont été marquées par de graves problèmes économiques qui ont entraîné une dégradation dramatique de la situation des pays en développement. Au seuil des années 80, la situation de ces pays est encore plus précaire. La communauté internationale doit rechercher des solutions efficaces et obtenir des résultats tangibles. Elle ne peut plus aujourd'hui se payer de promesses.

8. M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie) dit que les problèmes économiques que le monde connaissait il y a seulement un an étaient beaucoup moins graves qu'aujourd'hui. En ce qui concerne l'aide publique au développement, la prestation de la plupart des pays donateurs a été très décevante par rapport à l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB qui avait été fixé pour ce type d'aide et continuera à se dégrader avec l'inflation. Cela a contraint beaucoup de pays en développement non exportateurs de pétrole qui avaient le crédit nécessaire à emprunter massivement auprès des banques commerciales internationales. M. Chagula voudrait insister à nouveau sur l'importance d'un niveau d'aide publique au développement suffisant pour les pays en développement à faible revenu qui ne sont guère en mesure de mobiliser l'épargne intérieure et dont la capacité d'emprunt auprès des banques commerciales internationales est très limitée, voire totalement inexistante. La République-Unie de Tanzanie fait malheureusement partie de cette catégorie de pays en développement.

9. La délégation tanzanienne partage l'opinion exprimée dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980*, à savoir que même pour maintenir la croissance aux taux médiocres des dernières années, il faudra un effort national et international important, et que les pays à faible revenu devraient avoir accès à un financement adéquat de leur balance des paiements et à un niveau plus élevé d'aide publique au développement en termes réels. Mais le problème est de savoir où trouver ce financement. L'ensemble de la communauté internationale devra se pencher sérieusement sur cette question au début des années 80, sans quoi les problèmes des pays en développement non exportateurs de pétrole risquent de prendre de telles proportions que l'économie des pays développés ne tardera pas à en souffrir aussi. Le rapport de la Commission Brandt apportera une contribution utile à la discussion à un haut niveau sur cette question. M. Chagula a été surpris d'apprendre de la bouche du représentant de la République fédérale d'Allemagne (25^e séance) que beaucoup des propositions contenues dans ce rapport avaient déjà commencé à être mises en œuvre. Il aimerait savoir quelle est l'instance internationale qui a examiné et approuvé les recommandations de la Commission Brandt et quels sont les organismes internationaux chargés de les appliquer.

10. En ce qui concerne les problèmes économiques des pays en développement à faible revenu, il faut espérer que la prochaine Conférence des Nations

Unies sur les pays les moins avancés contribuera à susciter la volonté politique nécessaire chez les pays développés donateurs.

11. La situation monétaire internationale actuelle, qui n'est pas examinée dans *l'Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980* a une importance cruciale. Il y a une faiblesse fondamentale dans l'actuel "non-système" monétaire qui est tributaire d'une monnaie nationale pour satisfaire l'essentiel de ses besoins de réserves et de liquidités internationales. Bien que les éléments essentiels de la réforme monétaire internationale requise ne posent pas de problèmes insurmontables, aucun progrès n'a été fait à cet égard dans le cadre du FMI. En fait, ce sont des progrès à l'envers qui ont été enregistrés sur quatre éléments essentiels : le récent établissement du système monétaire européen a rendu le "non-système" monétaire international actuel encore moins "universel" qu'avant; les pays développés occidentaux continuent à résister à la démocratisation du processus de prise de décisions dans ce "non-système"; l'utilisation des DTS comme source principale de liquidités et de réserves internationales passe de plus en plus à l'arrière-plan, et les pays développés occidentaux membres du FMI ont refusé d'établir un lien entre les droits de tirage spéciaux et les besoins de développement des pays du tiers monde.

12. Les pays développés occidentaux continuent à appuyer la politique du FMI, qui persiste à imposer aux pays en développement des prescriptions économiques erronées, fondées sur de faux diagnostics. Le FMI, qui s'est récemment érigé en véritable gendarme financier et monétaire du tiers monde, ne met pas ses importantes liquidités au service des besoins de développement des pays en développement. Il n'en utilise chaque année qu'une partie insignifiante pour financer des mesures ponctuelles de redressement de la balance des paiements de ces pays. De nombreux pays en développement ont commencé à sérieusement mettre en doute la légitimité de l'action du FMI dans les pays en développement. Il faut espérer que les négociations globales qui seront lancées le mois prochain permettront au moins de résoudre le problème de la réforme du système monétaire international, notamment en ce qui concerne le FMI.

13. La délégation tanzanienne voudrait toutefois rendre hommage à la politique éclairée récemment adoptée par la Banque mondiale, qui accorde des prêts pour des projets de développement rural intégré, pour des aménagements des structures économiques sur plusieurs années, pour des programmes par opposition aux projets, ainsi que pour la prospection et la production de pétrole et de gaz dans les pays en développement. Par cette nouvelle politique, la Banque mondiale, dans la mesure de ses ressources limitées, répond à quelques-uns des besoins de développement les plus pressants des pays en développement, notamment ceux des pays en développement non exportateurs de pétrole à faible revenu, à une époque où l'abstention d'une aide publique au développement suffisante est devenue très aléatoire. La délégation tanzanienne espère vivement que la sixième reconstitution des ressources de l'IDA pour la période 1981-1983 sera approuvée très rapidement, car elle est l'une des rares sources d'aide au développement.

14. La délégation tanzanienne s'est félicitée de la convocation, l'an dernier, de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui est parvenue à un accord sur un programme d'action — le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement —, y compris l'établissement du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et du Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Bien que le Centre pour la science et la technique au service du développement ait été créé, la délégation tanzanienne est très déçue de voir que les annonces de contributions au Fonds intérimaire ne se montent pour le moment qu'à 45,7 millions de dollars, soit moins du cinquième de l'objectif de 250 millions de dollars qui avait été recommandé à la Conférence. Elle espère que de nouvelles contributions seront bientôt annoncées pour réunir les 210 millions de dollars qui restent à couvrir d'ici à 1981.

15. En ce qui concerne la coopération régionale et le développement, la délégation tanzanienne note avec satisfaction la suite donnée par l'ensemble du système des Nations Unies à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale. Cette résolution, à la section IV de l'annexe, insiste notamment sur le fait que les commissions régionales devraient intensifier leurs efforts pour développer la coopération régionale et promouvoir une coopération économique interrégionale plus efficace, étant entendu qu'une coopération régionale et interrégionale renforcée pourrait apporter une contribution importante au développement économique et social en général et à la promotion du nouvel ordre économique international. Par cette résolution, l'Assemblée générale reconnaissait ainsi la nécessité de maximiser la capacité des commissions régionales de promouvoir et d'appuyer la coopération régionale et interrégionale.

16. Alors que les commissions régionales ont reçu de l'Assemblée générale le mandat de promouvoir, d'appuyer et de coordonner toutes les activités de coopération technique et économique dans leurs domaines respectifs, l'affirmation de certains Etats Membres selon laquelle il serait "illégal" pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de promouvoir et d'appuyer des activités relatives à la coopération économique entre pays en développement est pour le moins surprenante.

17. La délégation tanzanienne est très satisfaite du rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination pour 1979-1980 (E/1980/34 et Add.1) qui montre que l'on fait tout ce qui est possible pour assurer un maximum de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ses différents organismes, d'une part, et les diverses organisations internationales ou institutions spécialisées, d'autre part, au niveau de la conception et de l'exécution des programmes de développement, afin de réduire au maximum les risques de double emploi. Cette coordination devrait aussi permettre d'assurer qu'aucun organisme ou aucune institution spécialisée des Nations Unies ayant la compétence requise ne soient laissés de côté lors de la conception ou de l'exécution d'un programme dans n'importe quel Etat Membre, sous-région ou région. La délégation tanzanienne se félicite de la

prochaine désignation, dans chacun des Etats Membres en développement, de coordonnateurs résidents des activités opérationnelles pour le développement menées par le système des Nations Unies conformément à la résolution 34/213 de l'Assemblée générale. Elle note aussi avec satisfaction les progrès accomplis jusqu'ici dans la mise en œuvre du projet de fichier commun sur les activités de développement (CORE) tels qu'ils sont décrits dans le document E/1980/76. Prenant note du fait que l'exécution du projet CORE/1 touche plus ou moins à sa fin, elle espère que les travaux sur le projet CORE/2 débiteront le plus vite possible.

18. Les perspectives économiques mondiales sont moroses. Comme l'a déclaré le Secrétaire général à l'ouverture de la session, le dialogue Nord-Sud ne progresse pas réellement. Parmi les autres nuages menaçants qui pèsent sur l'horizon, il faut mentionner l'incapacité du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale à parvenir à un accord sur le projet d'ordre du jour pour les négociations globales devant être lancées lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale et le fait qu'ayant tenu sa cinquième session le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement n'ait enregistré jusque-là aucun progrès notable.

19. En conclusion, M. Chagula dit qu'il n'est pas aujourd'hui à exclure qu'en dépit du temps et des ressources considérables consacrés à la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement il n'y ait peut-être en fin de compte ni stratégie internationale du développement, ni troisième décennie des Nations Unies pour le développement.

20. M. SKALLI (Maroc) dit que l'inflation est un facteur important dans la crise économique actuelle mais que ses effets touchent différemment les pays industrialisés et les pays en développement. Ces derniers, en tant qu'importateurs d'équipement industriel et de produits manufacturés indispensables à leur développement, sont encore plus durement touchés par l'inflation que ne le sont les pays nantis. Les pays en développement semblent être condamnés à déboursier toujours plus pour une quantité toujours décroissante de biens manufacturés et de produits industriels. Ce problème est si grave qu'il bouleverse leurs plans de développement, les obligeant ainsi à contracter d'importants emprunts pour payer le renchérissement de leurs importations inévitables.

21. Le faible niveau de la croissance économique mondiale provoque des distorsions au sein des économies des pays industrialisés, notamment par un accroissement important du nombre de chômeurs, estimé actuellement à environ 20 millions pour les seuls pays membres de l'OCDE. Pour les pays en développement, outre un chômage endémique, ce phénomène provoque un arrêt presque total des investissements. En effet, les gouvernements de la plupart de ces pays font de l'action par les taux d'intérêt un des éléments fondamentaux de leur politique financière et monétaire. C'est le cas par exemple du Maroc qui estime qu'une telle action est de nature à susciter l'investissement et à développer l'épargne tout en permettant de contrôler la distribution du crédit. Une telle procédure s'avère particulièrement efficace pour

les pays en développement qui, comme le Maroc, doivent faire face aux défis d'une expansion accélérée. Cependant, cette action se trouve neutralisée lorsque les prêts internationaux se raréfient, ce qui est inévitable puisque ceux-ci se plient désormais à une politique de sélectivité. Cette sélectivité des crédits internationaux, que les prêteurs cherchent à justifier par l'élément "risque", s'accompagne nécessairement de taux d'intérêt de plus en plus élevés. Le défaut ou la cherté du financement extérieur, dû au ralentissement du taux de croissance des économies des pays industrialisés, neutralise nécessairement l'action par les taux d'intérêts entreprise par les gouvernements des pays en développement pour susciter l'investissement. Ces pays sont alors dans l'obligation de s'endetter toujours davantage. Dans la déclaration qu'il a faite lors de la 25^e séance, le Directeur général du FMI a amplement décrit les problèmes de balance des paiements et de service de la dette qui se posent aux pays en développement non exportateurs de pétrole.

22. Une remise en ordre de l'économie mondiale s'avère donc d'une impérieuse nécessité puisque le Nord et le Sud connaissent aujourd'hui les mêmes difficultés économiques. Cette remise en ordre ne pourra se faire que par l'instauration du nouvel ordre économique international et par l'application de la résolution 33/193 dans laquelle l'Assemblée générale a décidé que la nouvelle stratégie internationale du développement devrait prévoir un ensemble coordonné de mesures concertées dans tous les secteurs du développement en vue de promouvoir le développement économique et social des pays en développement et d'assurer leur participation équitable, pleine et efficace à la formulation et à l'application de toutes les décisions dans le domaine du développement et de la coopération économique internationale.

23. La stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement doit être élaborée dans le cadre du nouvel ordre économique international et reposer sur les changements suivants : l'ajustement des secteurs industriels des pays développés avec ceux des pays en développement pour faciliter l'expansion des exportations des articles manufacturés des pays en développement; la réforme du système monétaire international en vue de la mise en œuvre d'un ensemble de mesures d'appui financier extérieur aux programmes de développement des pays du tiers monde; l'adoption de nouvelles mesures visant à développer la transformation des produits de base dans les pays en développement et à accroître la participation de ces pays à la commercialisation et à la distribution de leurs produits d'exportation; l'abolition des politiques protectionnistes adoptées par les pays développés.

24. Le Maroc se félicite de l'accord récemment intervenu pour la création d'un fonds commun pour les produits de base qui permettra non seulement de stabiliser les prix des matières premières mais également d'assurer par l'intermédiaire de son second guichet le financement des programmes de recherche et d'amélioration des productions des pays en développement.

25. Le Gouvernement marocain se félicite de l'accord intervenu en avril 1980 sur les pratiques commerciales restrictives. Cependant, beaucoup reste à faire pour convaincre les pays développés de renoncer au pro-

tectionnisme dans leurs relations avec les pays en développement. La délégation marocaine espère que de plus grands résultats seront atteints dans ce domaine lors de la session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra prochainement.

26. M. Skalli souligne le fait qu'il appartient aux pays en développement d'assumer la responsabilité de leur développement. Il pense en particulier au renforcement de la coopération économique entre les pays en développement en vue d'assurer leur autonomie collective, qui devra porter sur les actions concrètes suivantes : l'instauration d'un système de préférences commerciales entre les pays en développement; le renforcement de l'intégration et de la coopération économique au niveau régional, sous-régional et inter-régional et la création d'entreprises multinationales de production pouvant satisfaire progressivement à leurs besoins. Il est clair que pour réaliser ce programme ambitieux, la responsabilité des pays en développement est engagée au même titre que celle des pays développés. Les pays en développement doivent mobiliser leurs ressources tant financières qu'humaines, tandis que les pays développés devront créer un climat propice aux efforts déployés par les pays en développement. Il est important de noter que les initiatives des pays en développement dans ce domaine commencent à se manifester. Tel a été le cas de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à sa deuxième session extraordinaire tenue à Lagos, lorsqu'elle a adopté des résolutions portant sur des questions aussi importantes que l'autosuffisance africaine en matière alimentaire.

27. La délégation marocaine tient également à souligner le rôle que doit jouer le transfert de technologie dans l'élaboration de ce programme; mais ce transfert serait vidé de sa substance si certaines conditions essentielles ne sont pas remplies : examen du contexte général où s'inscrivent les problèmes du transfert et du développement de la technologie; définition claire et précise des politiques et des institutions régissant le transfert de technologie et son développement dans les pays en développement; définition d'une politique rationnelle et d'une planification rigoureuse de la technologie au niveau sectoriel; volonté bien arrêtée de donner aux pays en développement les moyens de renforcer leur capacité technologique.

28. La restructuration de l'économie mondiale doit être l'œuvre de tous car l'interdépendance des économies est de plus en plus évidente. En ces temps de conjoncture difficile, la solidarité internationale ne doit demeurer ni un vain mot ni un concept abstrait. La délégation marocaine espère que tous les pays industrialisés, quel que soit leur régime économique, montreront davantage de compréhension à l'égard des problèmes qui se posent aux pays en développement. Ce faisant, ils contribueront grandement à éliminer les inégalités et les tensions actuelles et à instaurer un monde plus harmonieux et plus pacifique.

29. M. TERNSTRÖM (Suède) reconnaît que le conseil n'a pas réussi à atteindre tous les objectifs qu'il s'était fixés pour les années 70, mais cela ne signifie pas pour autant que cette décennie ait été une période d'échec total; des progrès ont été réalisés sur de nombreux fronts dans la lutte contre la pauvreté et dans la promotion du développement. Il faut toutefois

intensifier ces efforts en raison des tendances inquiétantes qui se manifestent dans la situation économique actuelle et risquent de s'accroître au cours des années à venir. Le monde est confronté à un déclin de la croissance de la production totale, à l'inflation, à une détérioration des balances des paiements courants et à une aggravation des tendances qui caractérisent l'offre et la demande d'énergie. Ainsi qu'il est dit dans *l'Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980*, les difficultés auxquelles doit actuellement faire face l'économie mondiale semblent appeler une nouvelle tentative de coordination économique internationale portant sur des questions présentant une importance critique pour tous les pays.

30. La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui va avoir lieu prochainement donnera l'occasion de faire le bilan des progrès qui ont été réalisés dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international. L'Assemblée générale, à sa session extraordinaire, sera saisie de deux questions principales portant l'une et l'autre sur les moyens de résoudre les problèmes à long terme des relations économiques internationales : la nouvelle stratégie internationale du développement et les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement. M. Ternström espère que les consultations officieuses sur la stratégie internationale du développement aboutiront à un projet de texte qui définira les principaux problèmes que la session extraordinaire devra étudier. La stratégie internationale du développement doit être l'expression de la volonté politique d'assurer progrès et développement dans les domaines économique et social; les négociations sur ce point ne sont donc pas importantes seulement sur le plan technique mais aussi sur le plan politique. M. Ternström invite donc instamment tous ceux qui y participeront à ne pas adopter une attitude de repli sur soi, mais bien à se laisser guider par une préoccupation réelle pour le bien commun.

31. Les Etats membres de l'OCDE ont renouvelé récemment leur engagement de poursuivre leurs efforts de libération des échanges et de lutte contre le protectionnisme. S'il est vrai que le protectionnisme peut nuire aux pays en développement, c'est la stagnation de la croissance dans les pays industrialisés, et non les exportations des pays en développement, qui constitue la plus grave menace pour l'emploi dans le monde développé. Il est donc important de rétablir un climat de croissance dans les pays développés. L'énergie est un des éléments essentiels de l'économie de toutes les nations. La coopération entre pays exportateurs et pays importateurs de pétrole contribuerait très utilement à faciliter la prévision en matière d'approvisionnements énergétiques, de demande et de prix de l'énergie.

32. Le transfert de ressources aux pays en développement est un autre domaine important de la coopération économique internationale. M. Ternström espère que le rapport sur cette question, qui doit être présenté à l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire, contiendra des propositions concrètes sur les mesures à adopter par la communauté internationale. Dans le même temps, les efforts tendant à accroître l'aide publique au développement devront être vigoureusement poursuivis, car cette assistance est particulièrement importante pour les pays à faible

revenu qui n'ont pas accès aux marchés des capitaux. L'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé par l'ONU devrait être atteint au début de la décennie; c'est un objectif important dans la mesure où il contribue au maintien des niveaux établis en ce qui concerne les engagements au titre de l'aide publique au développement.

33. Le Gouvernement suédois déplore que les préparatifs des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement n'aient encore abouti à aucun accord de fond sur l'ordre du jour ou le programme de travail. M. Ternström espère que, d'ici à l'ouverture de la session extraordinaire, les gouvernements auront adopté des positions plus souples et seront prêts à entamer un dialogue fructueux.

34. Le Secrétaire général a appelé l'attention sur la nécessité d'adopter des mesures spéciales dans l'intérêt des membres de la communauté internationale les plus défavorisés. La Suède reconnaît que les problèmes de certains pays sont si urgents qu'ils ne devraient pas avoir à attendre l'issue d'une série de négociations globales. Les efforts de développement de certains pays seront gravement compromis si les pressions causées par les difficultés économiques actuelles ne se trouvent pas bientôt atténuées. M. Ternström espère que ce problème sera examiné plus avant lors de la session extraordinaire.

35. Le système des Nations Unies dispose des mécanismes nécessaires pour fournir des secours en cas de catastrophe naturelle, mais les moyens correspondants pour faire face aux catastrophes dues à l'action de l'homme ne sont pas toujours adéquats. Les situations d'urgence ne sont jamais les mêmes et les opérations de secours doivent être adaptées et coordonnées de manière différente selon qu'il s'agit de lutter contre la famine, d'aider des réfugiés ou de répondre à des besoins sanitaires. Dans de nombreux cas, il a fallu improviser les mesures à prendre pour accorder des secours en cas d'événements catastrophiques imputables à l'action de l'homme; bien qu'un degré élevé de souplesse soit souhaitable, les organisations sont souvent durement mises à l'épreuve lorsqu'une partie aussi importante de leurs moyens et de leurs ressources doit être consacrée à des opérations de secours. Il importe de faire en sorte que le système des Nations Unies soit doté des moyens qui lui permettent de faire face aux situations critiques sans que les activités ordinaires des diverses organisations n'en pâtissent; les programmes ordinaires doivent être conçus de manière à empêcher l'apparition de situations de crise. Le Conseil économique et social et l'Assemblée générale devraient s'attaquer au problème et trouver des moyens d'assurer que les Nations Unies soient toujours prêtes à répondre avec efficacité aux situations d'urgence. Il ne serait pas nécessaire à cette fin de mettre en place des institutions nouvelles ou de procéder à des arrangements permanents. Il suffirait de revoir la répartition actuelle des responsabilités. M. Ternström propose que le Secrétaire général soit prié de faire rapport sur les diverses manières dont le système des Nations Unies a réagi, au cours de la dernière décennie, aux grandes crises et catastrophes, en signalant les expériences qui ont été particulièrement utiles ou celles qui ont posé des problèmes particuliers.

36. En vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil doit jouer un rôle prépondérant mais, au cours des dernières années, on a pu parfois se demander si cet organe remplissait pleinement ses fonctions. La question se posera à nouveau lorsque l'Assemblée générale reprendra l'examen de la suite donnée à sa résolution 32/197 sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. M. Ternström espère que le Conseil sera alors accepté en tant qu'organe central qu'il est censé être. Cela ne signifie pas qu'il ne faut rien réformer; beaucoup pourrait être fait pour améliorer l'efficacité du Conseil et de ses organes subsidiaires.

37. Les activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies sont de la plus haute importance non seulement pour les gouvernements mais aussi pour les particuliers, dont le bien-être actuel et futur est lié au succès ou à l'échec de la communauté internationale en matière d'amélioration de la coopération économique internationale au profit des pauvres et des délaissés de ce monde. En cas de succès, il sera possible de construire un ordre mondial fondé sur la justice, l'égalité et la pleine participation de tous.

38. M. SRIVASTAVA (Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime) annonce que, depuis son dernier rapport au Conseil, l'OMCI comprend six membres de plus, c'est-à-dire qu'elle compte maintenant 118 membres à part entière et un membre associé. La quasi-totalité des Etats maritimes du monde sont donc représentés à l'OMCI, ce qui souligne encore davantage le caractère et le mandat universels de l'Organisation. En conséquence, l'Assemblée de l'OMCI a décidé que le nombre des membres du Conseil de l'OMCI, qui est l'organe directeur de l'organisation entre les sessions biennales de l'Assemblée, serait porté de 24 à 32 afin de mieux représenter les gouvernements membres. Les amendements constitutionnels nécessaires sont acceptés par les gouvernements beaucoup plus rapidement que tout amendement précédent à la Convention relative à la création d'une organisation maritime consultative intergouvernementale, et tout semble indiquer qu'ils entreront bientôt en vigueur.

39. La onzième session ordinaire de l'Assemblée de l'OMCI a pris un certain nombre d'autres décisions dont l'influence sur le cours des événements et les travaux de l'OMCI sera considérable et durable. A l'unanimité, l'Assemblée a décidé qu'à l'avenir l'essentiel des travaux de fond de l'Organisation porterait non pas sur l'élaboration de normes techniques et de règles mais consisterait en efforts plus directs et soutenus pour promouvoir l'application la plus large et la plus efficace des nombreuses normes et règles internationales déjà inscrites dans les divers traités et autres instruments internationaux élaborés par l'OMCI ou sous ses auspices. Cette réorientation a pour but de permettre à l'OMCI et aux gouvernements qui en sont membres de concentrer une part plus grande de leur temps, de leur énergie et de leurs ressources à l'application, dans le monde entier, de normes et de règles universelles visant à améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations maritimes et à prévenir et maîtriser la pollution du milieu marin imputable à ces opérations. L'engagement de l'Assemblée en faveur de ces objectifs est si ferme qu'il a été jugé indispensable de faire exception à un arrangement inscrit dans les pratiques

de l'OMCI depuis sa création. En effet, l'Assemblée a décidé que pas un seul traité nouveau ne serait adopté en 1980 et 1981 et, partant, qu'il ne serait pas prévu de conférence diplomatique pendant ces deux années.

40. La décision de modifier les priorités et l'orientation a aussi entraîné un réajustement d'ensemble du programme de travail des principaux comités de l'Organisation et une réduction du nombre de leurs réunions. Cela se traduira non seulement par des économies budgétaires importantes mais contribuera aussi à assurer que le temps et les ressources soient utilisés plus efficacement pour planifier, appliquer et évaluer les mesures concrètes et administratives nécessaires à la mise en œuvre des conventions, des codes et des recommandations élaborés dans le passé par les comités et les conférences de l'OMCI. Deux résolutions ont été adoptées à cette fin en novembre 1979 : la résolution A.412 (XI), intitulée "Acceptation et application des instruments internationaux relatifs à la sécurité maritime et à la protection du milieu marin", prie les gouvernements de n'épargner aucun effort pour accepter et appliquer rapidement les principaux instruments et conventions sur ces questions et la résolution A.449 (XI), intitulée "Amélioration des méthodes et procédures de communication entre le Secrétaire général et les gouvernements membres", propose un certain nombre de moyens permettant aux gouvernements et au secrétariat de mieux coopérer dans leurs efforts pour promouvoir les objectifs de l'Organisation.

41. On constate déjà que ces décisions ont eu certains effets positifs. En coopération avec les gouvernements des Etats membres, le secrétariat de l'OMCI a pris l'initiative d'un certain nombre de mesures importantes visant à accroître la capacité des Etats en matière d'examen, d'acceptation et d'application des dispositions des divers règlements internationaux sur la navigation et les activités maritimes connexes. La mise en place de voies de communication plus efficaces entre le secrétariat et les gouvernements des Etats membres au sujet des questions techniques et connexes est l'une des plus importantes de ces mesures. L'organisation de séminaires, de colloques et d'ateliers spéciaux pour expliquer les incidences techniques et administratives de conventions et d'instruments déterminés est une autre mesure utile. Ces séminaires ont pour but d'encourager les gouvernements, notamment ceux des pays en développement, à accepter les conventions et à adopter les dispositions nécessaires pour les appliquer. Les séminaires, mondiaux ou régionaux, se sont tenus dans divers centres répartis dans le monde entier, et l'OMCI est reconnaissante aux organismes internationaux et nationaux qui ont fourni un appui financier.

42. Suite à ces mesures, les conventions de l'OMCI ont, au cours de l'année écoulée, été beaucoup plus rapidement acceptées par les gouvernements. Un événement important a été l'entrée en vigueur de la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, qui s'applique maintenant entre plus de 40 gouvernements qui, ensemble, contrôlent plus de 85 p. 100 de l'ensemble de la flotte marchande mondiale. M. Srivastava espère que le Protocole de 1978 relatif à cette convention et le Protocole de 1978 relatif à la Convention internationale

de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires réuniront bientôt le nombre d'acceptations nécessaire pour qu'ils entrent en vigueur et rendent ainsi opérationnels les instruments sous forme de traités interconnectés mis au point par l'OMCI au sujet de la sécurité des navires-citernes et de la prévention de la pollution.

43. Ce sont peut-être les répercussions de cette décision sur le programme de coopération technique de l'OMCI qui sont les plus importantes. Le programme a pour principal objectif d'aider les pays en développement à se doter de moyens maritimes conformes aux normes mondiales. Ainsi, la décision de l'Assemblée de concentrer ses efforts sur l'application effective des normes et des règles signifie que le succès du programme est maintenant une condition du succès des objectifs actuels de l'OMCI. C'est là un fait nouveau particulièrement bienvenu non seulement pour l'OMCI et la communauté maritime mais aussi pour l'ensemble du monde car la sécurité maritime, l'efficacité de la navigation et la protection du milieu marin sont indissociables et ne peuvent être efficacement promues qu'au niveau mondial. En donnant aux pays en développement les moyens d'accepter et d'appliquer les normes et règles mondiales, le programme contribue aux efforts déployés dans le monde pour améliorer la sécurité maritime et sauvegarder la qualité du milieu marin. Les thèmes prépondérants retenus pour les activités d'assistance technique de l'OMCI sont les mêmes que ceux qui ont été adoptés pour l'ensemble du programme de l'Organisation, c'est-à-dire doter le personnel maritime de la meilleure formation et des meilleures compétences possibles et fournir les infrastructures techniques et institutionnelles nécessaires à l'exécution de programmes maritimes. L'OMCI a constaté que les principaux besoins des pays en développement sont, premièrement, de disposer d'un personnel national qualifié et, deuxièmement, de posséder l'infrastructure technique et administrative nécessaire. Le programme vise à répondre à ces besoins en aidant à mettre sur pied des programmes et des centres de formation et en donnant des conseils sur la manière de mettre en place ou d'améliorer les infrastructures. Grâce à la coopération des gouvernements et au soutien généreux du PNUD et d'autres organismes, l'OMCI a réussi à exécuter son programme dans de nombreux pays en développement. Elle sait gré de l'assistance reçue jusqu'ici et espère qu'elle ne se relâchera pas car il reste encore beaucoup à faire.

44. En concentrant ses efforts, au cours de l'année écoulée, sur l'aide aux pays en développement, l'OMCI n'a pas perdu de vue ses obligations envers la communauté maritime mondiale ni ses responsabilités de membre du système des Nations Unies. Par exemple, l'Assemblée a, en 1979, noté avec préoccupation l'augmentation des actes criminels de baraterie, des saisies illégales de navires et de leurs cargaisons, et autres actes de fraude maritime qui mettent en danger l'intégrité du commerce maritime international. L'Assemblée a demandé aux gouvernements de prendre d'urgence des mesures pour prévenir et réprimer ces actes conformément aux législations nationales et au droit international. Elle a aussi prié le Conseil de l'OMCI d'entreprendre une étude visant à déterminer quelles sont les mesures à prendre par l'OMCI à ce

sujet; les résultats de l'étude devraient être communiqués à l'Assemblée de l'OMCI en novembre 1981. La promptitude avec laquelle l'OMCI a réagi devant cette menace au commerce international témoigne non seulement de l'adaptabilité de ses méthodes de travail mais aussi de la volonté des gouvernements membres d'assumer leurs responsabilités envers la communauté maritime mondiale.

45. L'OMCI s'est aussi efforcée de jouer le rôle qui lui incombe dans le système des Nations Unies. Elle a participé aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et a participé activement aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la nouvelle stratégie internationale du développement. En ce qui concerne cette stratégie, l'OMCI a cherché à faire ressortir l'importance cruciale des infrastructures techniques et institutionnelles dans les plans de développement d'ensemble des pays en développement. M. Srivastava espère que cet important élément recevra la place qu'il mérite dans le programme final qu'approuvera l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le domaine de la prévention de la pollution marine, l'OMCI a été encouragée par l'hommage rendu à ses travaux dans la résolution 34/183 de l'Assemblée générale. Comme elle a été priée de le faire dans cette résolution, l'OMCI présentera au Conseil, au début de l'année 1981, un rapport qui sera transmis à l'Assemblée générale.

46. L'OMCI a continué de coopérer avec l'ONU, les institutions spécialisées, les commissions régionales et autres organes régionaux. Ses relations avec le PNUE ont été marquées par un esprit de coopération; en particulier, l'OMCI a continué à participer au programme du PNUE pour les mers régionales. Elle a suivi les travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et y a contribué comme il convenait. L'OMCI envisage de jouer un rôle efficace dans la mise en œuvre du nouveau régime du droit de la mer.

47. L'OMCI a activement participé aux débats sur la mise en œuvre de la Décennie des transports et des communications en Afrique, ainsi qu'aux discussions sur l'amélioration de la coopération entre l'OUA et les organismes des Nations Unies. Elle a maintenu des relations de travail excellentes avec la CNUCED, l'OIT, le HCR et les commissions régionales. L'OMCI est consciente de son rôle en tant que membre du système des Nations Unies et continuera, au mieux de ses moyens, de contribuer aux efforts des Nations Unies pour améliorer les conditions économiques et sociales des peuples du monde.

48. M. KOMATINA (Yougoslavie) dit qu'il est incontestable que la crise qui touche l'économie mondiale et l'ensemble des relations économiques ne fait qu'empirer et que l'impuissance de la communauté mondiale à remédier à cette situation est une cause de grave inquiétude. Une volonté politique sincère de la part de tous les pays, et plus particulièrement des pays développés, est indispensable si l'on veut surmonter les difficultés actuelles et entreprendre une restructuration de fond de l'économie mondiale et des relations économiques internationales. Le système caduc toujours en vigueur accentue les inégalités et impose aux pays en développement les plus gros

efforts d'ajustement. Malheureusement, au lieu que la très nette prise de conscience de cette situation suscite un assentiment général pour la recherche de solutions communes, on semble vouloir faire marche arrière par rapport aux décisions convenues et aux concepts acceptés. On constate une détérioration inquiétante des relations internationales en général et la multiplication constante des points sensibles. Bien qu'elle soit reconnue à l'unanimité comme la seule option possible, la détente ne progresse pas, tandis que la course aux armements se poursuit à une allure vertigineuse. En dépit du rejet de plus en plus évident de la bipolarisation du monde et de la politique des sphères d'influence, les rivalités entre les blocs continuent de peser lourdement sur les relations internationales. Le recours à la force, l'intervention militaire menaçant l'indépendance des peuples et l'ingérence dans leurs affaires intérieures prennent des formes multiples. Il y a longtemps que l'on s'accorde à reconnaître que la communauté mondiale dans son ensemble doit prendre la responsabilité de procéder à une restructuration des relations économiques internationales fondée sur l'interdépendance et l'équité, mais les actions effectivement entreprises restent en-deçà des accords et des besoins de l'économie mondiale essentiellement parce que les pays les plus avancés ne sont pas prêts à prendre les mesures devant permettre des modifications structurelles à long terme de l'économie mondiale, ce qui se répercute sur les relations économiques internationales.

49. Chacun doit prendre toutes ses responsabilités à tous les niveaux si l'on veut ne serait-ce que contribuer à arrêter l'évolution négative actuelle. La session en cours du Conseil économique et social est un événement majeur dans un processus continu d'activités internationales intensives au premier rang desquelles il faut mentionner la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue, qui aura pour tâche d'adopter une nouvelle stratégie du développement et de lancer des négociations globales. En cette 35^e année d'existence de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil devrait se sentir encouragé à rattraper le temps perdu et à faire un pas décisif en avant. Dans son allocution d'ouverture (24^e séance), le Secrétaire général a évoqué les questions les plus importantes et les processus de négociations entre pays développés et pays en développement. *L'Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980* reflète le climat général d'incertitude et de désarroi. La détérioration constante des termes de l'échange des pays en développement s'est traduite par des taux d'expansion médiocres, des déficits extérieurs élevés — qui atteindraient plus de 70 milliards de dollars en 1980, et contraindront nombre de ces pays à sacrifier d'importants objectifs de développement — des apports de capitaux insuffisants et un endettement massif. La montée croissante du protectionnisme et d'autres formes de restriction des échanges constituent un autre obstacle majeur à l'accélération de leur développement économique et social. Ils sont contraints de consacrer un pourcentage élevé de leurs devises au service de la dette, dont l'accroissement continu risque de compromettre leur solvabilité et même de faire peser une menace sur les institutions et courants financiers internationaux.

50. Les pays développés eux aussi connaissent une décélération de leurs taux de croissance, un accrois-

sement alarmant de leurs taux d'inflation et de chômage et bien d'autres tendances négatives. Les mesures qu'ils prennent pour surmonter ces difficultés ont pour seul effet de faire supporter tout le poids de la crise aux pays en développement. Les pays non alignés et d'autres pays en développement professent depuis longtemps l'opinion qu'on ne pourra surmonter les difficultés actuelles et assurer un développement dynamique et stable à l'économie mondiale qu'en instaurant un nouvel ordre économique international. A cette fin, ils ont pris pendant la dernière décennie plusieurs initiatives notoires pour parvenir à des solutions durables au moyen de négociations constructives. En lançant une nouvelle série de négociations globales pendant la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, ces pays avaient la conviction qu'on ne pourrait trouver de solutions aux problèmes interdépendants les plus cruciaux qui se posent actuellement que dans le cadre d'une instance appropriée de haut niveau politique où les négociations déboucheraient sur des engagements fermes en vue de résoudre à la fois les problèmes à court terme et de structure dans un contexte unique.

51. La délégation yougoslave ne peut donc qu'exprimer sa vive inquiétude devant les résultats de la dernière session du Comité plénier. Bien que le Groupe des Soixante-Dix-Sept ait déployé de grands efforts et se soit gardé de toute intransigeance en ce qui concerne tant l'ordre du jour que la procédure à suivre pour les négociations globales, les principaux pays industrialisés n'ont pas fait preuve d'un semblable esprit de compromis et n'ont manifesté aucun désir sincère d'entamer de telles négociations. Dans ces conditions il est permis de se demander quelles peuvent être les perspectives politiques de progrès dans l'un quelconque des secteurs de la coopération économique internationale. Le Conseil ne peut fermer les yeux sur ces événements déplorable ni manquer d'aider la session extraordinaire à atteindre les résultats escomptés si l'on veut éviter une nouvelle aggravation de la crise économique mondiale et des perturbations graves dans les relations internationales en général.

52. En conséquence, la délégation yougoslave demande instamment aux pays industrialisés de reconsidérer leur position en ce qui concerne l'ordre du jour et la procédure afin qu'il soit possible d'arriver à un accord lors de la session extraordinaire. S'il avait été possible de régler les problèmes au niveau et dans les instances où ils avaient déjà été examinés, le besoin ne se serait pas fait sentir de négociations globales. C'est la raison pour laquelle la délégation yougoslave considère toute tentative visant à réduire la portée des négociations globales pour en faire la simple continuation des discussions de routine au sein des instances existantes comme un moyen d'éviter l'introduction de changements de fond. Les négociations globales représentent un nouvel effort pour faire une percée et transcender la rigidité des compétences institutionnelles, car une situation extraordinaire appelle des mesures extraordinaires. Il n'est pas prévu de nouvelle réunion du Comité plénier, mais les préparatifs doivent se poursuivre au niveau des gouvernements et des groupes de pays. La session en cours peut donner l'élan nécessaire dans cette direction, grâce notamment aux contacts qui seront pris dans le cadre des

travaux relatifs à la nouvelle stratégie internationale du développement.

53. Pour que le Conseil puisse exercer ses fonctions conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et jouer pleinement son rôle dans le processus de prise de décisions, comme on l'a maintes fois préconisé, il ne faut pas seulement améliorer les institutions mais aussi s'orienter plus résolument vers la recherche de solutions aux problèmes essentiels de l'économie mondiale et des relations économiques internationales. Le Conseil doit non seulement analyser et suivre l'évolution de la situation économique et sociale internationale mais aussi réagir en fonction de cette évolution et prendre les mesures qui s'imposent. Il doit également exercer une plus grande influence sur le Secrétariat et assurer une meilleure coordination des activités des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies. En outre, il est indispensable de mettre en place un cadre dans lequel les politiques économiques des différents groupes de pays pourraient être harmonisées en tenant compte de leur incidence sur l'évolution économique générale.

54. Pour assurer une plus grande efficacité au Conseil devraient pouvoir en faire partie tous les pays Membres de l'ONU, étant donné la nécessité croissante de la plus grande démocratisation possible du système et de la participation pleine et entière de tous les pays à l'examen des problèmes et au processus de prise de décisions. L'introduction d'une pratique analogue à la CNUCED s'est avérée fructueuse. Aucun résultat durable ne peut être atteint par le prétendu dialogue ou la quête d'une nouvelle philosophie. Une série de mesures s'impose : il faut créer les conditions nécessaires au développement par l'affirmation de la souveraineté nationale sur les ressources et le renforcement des économies nationales indépendantes des pays en développement, car c'est là la seule façon de faire en sorte que les principes d'égalité, d'interdépendance et d'équité deviennent des facteurs actifs du développement mondial; il faut introduire un concept de stratégie du développement qui rende possible une restructuration de l'économie mondiale dans l'intérêt de tous les pays, ce qui suppose l'abandon des privilèges acquis générateurs d'inégalité; il faut établir un système de financement et de commerce international qui permette aux pays en développement de progresser rapidement et d'être ainsi en mesure de résoudre les problèmes de la faim, de l'analphabétisme et de la pauvreté engendrés par le système actuel; il faut prendre de toute urgence des mesures pour venir en aide à la quarantaine de pays en développement dont les ressources, essentielles à leur survie, sont pour ainsi dire épuisées, de telles mesures faisant partie intégrante d'une stratégie du développement fondée sur le nouvel ordre économique international; il faut renforcer le rôle du système des Nations Unies qui constitue le cadre le plus approprié de négociations et de prise de décisions et, à cette fin, il faut fournir un appui aux programmes et aux activités des organisations économiques et sociales, qui ont leur propre rôle à jouer et qui pourraient ainsi servir plus utilement à l'établissement de nouvelles relations; il faut consolider la coopération économique entre pays en développement, qui est un élément crucial de leur développement et du raffermissement de leur pouvoir de

négociation, non pas en vue de l'autarcie mais en tant qu'élément de la coopération internationale d'ensemble qui est d'une grande importance aussi pour les pays industrialisés — le principe d'autonomie collective, englobant tous les secteurs, y compris l'énergie, est un domaine politique et économique prioritaire; il faut procéder à des négociations constructives sur toutes les questions de fond des relations économiques internationales dans le dessein de transformer les structures actuelles sur la base du nouvel ordre économique international. Les questions de portée universelle — qu'il s'agisse du développement des pays du tiers monde, de l'alimentation, de l'énergie, des matières premières, des produits de base, du commerce, du développement industriel, etc. — ne peuvent être réglées dans le cadre étroit des groupements régionaux ou des blocs, sans la participation de tous les membres de la communauté internationale et sans des politiques coordonnées; en d'autres termes, elles ne peuvent être résolues qu'au sein de l'Organisation des Nations Unies où tous les pays sont représentés.

55. Les décisions qui seront prises au début de la nouvelle décennie détermineront le cours du développement pendant de nombreuses années à venir. Il apparaît de plus en plus à l'évidence qu'un développement plus intensif des pays en développement — fournisseurs de matières premières, mais également marchés potentiels énormes — peut être aussi un facteur important de progrès pour les pays industrialisés et que l'accroissement des transferts des ressources financières vers les pays en développement peut être à l'avantage des deux groupes de pays. L'évolution plus rapide des pays en développement galvaniserait l'économie mondiale et contribuerait à éliminer les causes de malaise social et politique, tout en renforçant la stabilité et la paix. Cependant, en dépit de la prise de conscience de plus en plus nette de l'interdépendance et de l'indivisibilité de la paix, de la sécurité et des relations économiques mondiales, le point de vue borné selon lequel les problèmes accumulés peuvent être résolus de façon fragmentaire

dans le cadre du système actuel, sous réserve de quelques aménagements mineurs, a toujours cours, comme cela ressort clairement des travaux menés jusqu'à présent pour la préparation de la nouvelle stratégie internationale du développement et des négociations globales. La situation mondiale évoluera de façon sensiblement différente selon la manière dont les questions en suspens seront résolues et selon que cela se fera ou non grâce à l'action concertée et aux efforts convergents de la communauté internationale.

56. S'il est vrai que les relations internationales n'ont jamais atteint un point aussi critique, il est vrai aussi que les possibilités de changer de cap n'ont jamais été aussi grandes. Le monde s'est démocratisé; la notion de ce que devraient être les relations internationales s'est précisée; une plus grande volonté existe d'établir un nouveau système de relations internationales fondé sur l'élimination de toutes les formes de dépendance, et les efforts dans cette voie sont mieux conçus et organisés. La force sous-jacente en est la détermination des peuples à défendre leur indépendance et leur droit au développement libre, qui est devenue l'élément essentiel du nouvel équilibre mondial. La politique de non-alignement a traduit cette aspiration universelle en un mouvement organisé pour changer les relations internationales en plaçant les nouveaux problèmes vitaux et les nouvelles valeurs morales au premier plan de la vie internationale active. Les perspectives sont donc ouvertes à l'avènement d'un monde pacifique et stable dans lequel la liberté, l'indépendance, le progrès et le développement seraient à la portée de tous les peuples et de tous les pays. La modification des relations économiques internationales est le banc d'essai pour la réalisation de ces objectifs, qui ne pourront être atteints que si l'on adopte une attitude plus dynamique et plus responsable vis-à-vis de l'ensemble des relations internationales.

La séance est levée à 13 heures.

32^e séance

Mercredi 9 juillet 1980, à 15 h 30.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.32

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*suite*)

1. M. BARAKAT (Jordanie) dit que si l'inflation, la récession, le chômage et d'autres facteurs négatifs compromettent le progrès et mettent en danger le développement économique et la prospérité de tous les pays, leurs répercussions sont encore plus graves dans les pays en développement. Il faut entreprendre

des négociations sérieuses si l'on veut remédier à cette situation.

2. Le Gouvernement jordanien a accueilli avec satisfaction l'étude de l'évolution de la situation économique et sociale dans la région de la CEAO en 1979 (E/1980/66), qui analyse de façon correcte la situation actuelle en Asie occidentale. Les membres de la CEAO, notamment les pays exportateurs de pétrole, ont augmenté leur aide financière et participent activement aux négociations internationales dans le domaine de l'économie. Toutefois, l'augmentation de la